

| Santé et réseau SEGA-One Health                                                                       |             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Dossier suivi par : Juliette JANIN, Chargée de mission DI5, avec le support de Dev PHOKEER, Directeur | Décision 12 |

## 1. Résumé

La mise en œuvre des **plans d'urgence et de riposte contre la Covid-19**, lancée en 2020, est quasiment terminée avec un décaissement de **97 % des 4,5 millions €** alloués par l'AFD dans le cadre du projet RSIE3 (voir Annexe 1). Ce soutien aux États membres continue avec les projets RSIE4 et le *top up* du projet RSIE3, avec diverses activités prévues dans les plans de travail annuels (formation, réactifs, équipements).

En 2022, **un atelier régional de retour d'expérience sur la gestion de cette crise**, dans le cadre du réseau SEGA-One Health a été organisé. Reconnaisant la force et l'utilité du réseau, les représentants des États membres ont formulé plusieurs propositions pour capitaliser sur les leçons apprises durant cette crise. Ces propositions, approuvées par le comité de pilotage de décembre 2022, recommandent entre autres de (i) **consolider le positionnement de l'UVS afin de garantir sa réactivité et ses missions de préparation et de réponse aux crises sanitaires**, (ii) mettre en place les stratégies de santé, gérées en mode « **programme** » **répondant aux priorités de santé régionale**, (iii) développer les **mécanismes pour renforcer le partage des ressources (expertise, intrants, expériences...)**. Ces recommandations rejoignent et renforcent le besoin de **pérennisation** de ce dispositif du réseau SEGA-One Health. Cette pérennisation devait se matérialiser en 2022 par des décisions de haut niveau à l'occasion d'un **Comité ministériel sectoriel (santé et élevage)**. Cependant, ce comité n'ayant pas pu avoir lieu en 2022, est proposé pour **septembre 2023**.

Les **ressources possibles pour la pérennisation du réseau SEGA-One Health** avec différents **financements envisageables**, le mécanisme de gestion y afférent, le cadrage des actions à travers une **politique régionale de santé**, seront à l'ordre du jour de ce comité ministériel sectoriel. Toujours dans le cadre de cette pérennisation, le développement des **partenariats** est crucial pour le réseau SEGA-One Health à plusieurs titres : (i) pour répondre aux urgences sanitaires ; (ii) pour pouvoir répondre aux appels à projets, principale source de financement prévue en vue de sa pérennisation ; (ii) pour la mise en œuvre des activités (ex : programme FETP, ...). La nature des besoins (urgence sanitaire, appel à projet, ...) fait que ces partenariats doivent souvent se valider en urgence. Le secrétariat général propose **une facilitation de la validation des conventions/accords de partenariat** pour le réseau SEGA-One Health, conformément aux **engagements spécifiques à ce sujet, pris par les Etats membres dans l'article 8 de la Charte de ce réseau**.

Le **programme FETP** est une des activités phares du réseau SEGA-One Health. Le **volet FETP Frontline** progresse bien avec 117 personnes certifiées à ce stade. Le démarrage du **volet Master FETP** connaît un retard, principalement dû au processus d'accréditation. La convention cadre entre les institutions de formation est soumise à ce comité des OPL pour validation. Ensuite, plusieurs **conventions opérationnelles en phase de finalisation, seront soumises pour validation dans les meilleurs délais** afin que ce master puisse commencer le plus rapidement possible et bénéficier du financement des projets RSIE3 et 4.

Le Secrétariat général, en accord avec les bailleurs, a demandé **une prorogation des délais de mise en œuvre des projets RSIE3 et 4** pour pouvoir atteindre les objectifs prévus (FETP, équipements pour les Etats membres).

---

## 2. État d'avancement

### 2.1. La riposte aux épidémies

Le Comité des OPL et le Conseil des ministres de la COI ont été informés régulièrement de la réponse régionale contre la covid-19 depuis 2020. Dans le cadre du réseau SEGA One Health, les États membres de la COI ont bénéficié du soutien de l'Agence française de développement (AFD) **pour un plan d'urgence et un plan de riposte contre la Covid-19**, à hauteur d'environ 4.5 millions du projet RSIE3.

A ce jour, la mise en œuvre du **plan d'urgence** et du **plan de riposte** est quasiment terminée. Il reste la construction du centre d'isolement à Nosy Be, Madagascar, dont la réception est prévue en juillet 2024, ainsi que les appareils ECMO (appareil ECMO complet pour Madagascar et accessoires de l'appareil pour Maurice) toujours en cours d'acquisition. Il est à noter qu'en dehors de ces plans d'urgence et de riposte, plusieurs acquisitions d'équipements, notamment pour les laboratoires sont en cours, dans le cadre du projet RSIE4 (financement de l'Union Européenne délégué à l'AFD au bénéfice des États membres de la COI) pour consolider les acquis durant la crise de la covid-19. **L'annexe 1 de cette fiche montre en détail les réalisations de ces plans d'urgence et de riposte.**

Par ailleurs, faisant suite à cette riposte régionale contre la **crise de la covid-19**, un atelier de **retour d'expérience** regroupant les représentants des États membres, s'est tenu en 2022, avec l'appui technique de l'Agence Régionale Santé de La Réunion. Cet atelier a permis de capitaliser sur les expériences acquises durant cette crise, notamment sur le rôle de l'UVS-COI et ses interactions avec les États membres. Cet atelier a reconnu l'utilité, l'efficacité et l'importance de l'UVS-COI et du réseau SEGA-One Health dans la préparation et la réponse à ce type de crise. Plusieurs conclusions ont été proposées et validées par le comité de pilotage du réseau SEGA-One Health (**Cf Annexe 2**). Parmi ces recommandations, on retiendra : (i) consolider le positionnement de l'UVS afin de **garantir sa réactivité et ses missions de préparation et de réponses aux crises sanitaires**, (ii) mettre en place les stratégies de santé, gérées en mode « **programme** » **répondant aux priorités de santé régionales**, (iii) développer les **mécanismes pour renforcer le partage des ressources** (expertise, intrants, expériences...). (iv) lancer **une étude de faisabilité** et proposition de plan pour les modalités d'acquisition d'intrants lors des crises (central d'achat, préqualification, pré-positionnement, procédures d'urgence...). L'étude de faisabilité sur les modalités d'acquisition d'intrants sera lancée durant ce premier semestre 2023. Les autres actions à mener suite à ces leçons apprises de la gestion de la Covid-19 rejoignent les actions pour la pérennisation du réseau SEGA-One Health.

Enfin, l'UVS continue d'appuyer les États membres sur les risques sanitaires en cours actuellement dans la région (Ex : fièvre aphteuse aux Comores, légionellose à Maurice, rage à Madagascar...). Parmi les activités de préparation et d'anticipation de la riposte aux épidémies, la **convention de partenariat entre la COI et la PIROI** est dans la phase de signature. Cette convention traite du pré-positionnement d'équipements de protection, de formation, et d'appui dans l'acquisition et l'acheminement des intrants. Une nouvelle **convention avec le CIRAD**, partenaire historique ayant contribué au montage et à la coordination du réseau SEGA-One Health, est en phase de finalisation et sera soumise pour validation des États membres. Ce partenariat avec le CIRAD inclut entre autres, la gestion du risque vectoriel, l'accès aux plateformes diagnostiques et la mise à disposition de différents outils de gestion du risque.

### 2.2. Pérennisation du réseau SEGA-One Health

Dans l'objectif de pérenniser le réseau SEGA-One Health, une réunion du comité ministériel sectoriel (santé et élevage) devait se tenir en 2022 mais des raisons organisationnelles ont empêché sa tenue. Ce comité ministériel devait discuter principalement des **Statuts et du mécanisme financier du réseau SEGA-One Health et de la politique régionale de santé** en vue de la validation de ces documents par les États membres. Il est proposé de tenir ce comité en septembre 2023. En attendant cette réunion de haut niveau, le

processus de pérennisation du réseau SEGA-One Health pourrait continuer, conformément aux engagements déjà validés par les États membres à travers **la Charte de ce réseau (Cf. Annexe 3)** mais aussi pour mieux anticiper sur la suite des financements et la gestion d'éventuelles crises sanitaires. Le Secrétariat général de la COI œuvre pour :

- (i) **Anticiper sur les prochains financements du domaine de la santé**, aussi bien pour le fonctionnement de base de UVS-COI et du réseau SEGA-One Health tel que prévu dans la Charte, mais également les financements des activités de ses différentes pôles thématiques. Pour ce faire, le Secrétariat propose d'ouvrir un compte bancaire spécifique afin de commencer à accueillir des financements pour la pérennisation. Les **sources de financement prévues pour le réseau sont présentées en annexe 4**. Il y a l'engagement de participation volontaire des États membres à travers les ministères sectoriels bénéficiaires. Certains des ministères sont en attente de l'ouverture de ce mécanisme pour commencer à mobiliser un budget à leur niveau. **Il y a aussi et surtout les frais de gestion éventuels de projets et les subventions directes de partenaires/bailleurs de fonds**. Le Secrétariat, à travers l'UVS, a commencé à prospecter des nouveaux projets santé, au bénéfice de la région. On peut citer la réponse à l'appel à projets du « Pandemic Fund » (financement Banque mondiale), au côté de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'Organisation internationale pour les migrations. La note conceptuelle a été retenue et la COI est dans la phase de rédaction du projet. Le Secrétariat général a également entamé des discussions avec l'AFD sur un nouveau projet pour que le réseau SEGA-One Health puisse continuer ses activités tout en œuvrant à des collaborations et des échanges avec d'autres réseaux du même type dans le monde, notamment en Afrique, en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique pour capitaliser sur les complémentarités avec ces réseaux en termes d'expertise (Formation FETP, Climat-santé...) dans un cadre de « santé globale ». L'autorisation d'un compte bancaire, non fongible et spécifique, permettrait d'accueillir les fonds mobilisés par l'UVS selon une logique programmatique. Il est à noter qu'aucune dépense ne sera autorisée avant que les procédures y afférentes ne soient validées par les États membres.
- (ii) **Faciliter l'établissement des partenariats pour le réseau SEGA-One Health**. En effet, les partenariats interviennent à plusieurs titres pour la consolidation et pour la durabilité de ce réseau SEGA-One Health mais surtout pour son efficacité dans ses mandats de gestion et prévention des épidémies et des crises sanitaires. En premier lieu, des partenariats d'urgence peuvent être indispensables lors des crises sanitaires pour avoir accès à des financements, ou des intrants ou des expertises. Ensuite, les réponses aux appels à projets constituent la stratégie majeure de l'UVS et du réseau SEGA-One Health pour obtenir des financements. Mais la quasi-totalité des appels à projets nécessitent de se mettre en consortium avec des partenaires pour être éligibles. Le secrétariat propose alors une facilitation des procédures de validation des partenariats par les États membres, conformément à l'article 8 de la Charte du réseau SEGA-OH, sur les conventions de coopération.
- (iii) **Préparer le comité ministériel sectoriel en santé humaine et animale**. Des missions de consultation/plaidoyer seront réalisées auprès des différents ministres sectoriels des États membres pour rappeler l'importance de ce réseau à travers ses réalisations et ses acquis, et pour mieux expliquer les contours de sa pérennisation.

---

### 2.3. Le programme FETP

La **formation FETP Frontline** a progressé. Madagascar et Maurice ont pu terminer deux cohortes chacun et vont lancer la 3<sup>ème</sup> cohorte cette année 2023. Les Comores sont en train de terminer la première cohorte et lanceront aussi la 2<sup>ème</sup> cohorte cette année 2023. A ce jour, 117 participants ont validé la formation et sont opérationnels dans leurs départements respectifs. Concernant les Seychelles, il est nécessaire de débiter la formation dans les meilleurs délais. Pour ce faire, la convention entre la COI et le Mauritius Institute of Health (MIH), qui portera cette formation sur le plan académique, est en cours de finalisation et sera soumise aux instances pour validation. Par ailleurs, la convention sur le FETP Frontline avec l'Université des Comores (UDC), nécessitera un avenant pour en prolonger la durée et permettre d'arriver jusqu'à la 3<sup>ème</sup> cohorte. La COI et l'Institut National de Santé Publique et Communautaire de Madagascar (INSPC) ont aussi besoin d'établir une convention pour mettre en œuvre une 4<sup>ème</sup> cohorte de FETP Frontline sur le projet RSIE4.

Concernant le **niveau Master dans ce programme FETP**, il est prévu de former 18 personnes qui seront des piliers techniques pour la surveillance et la riposte au niveau des ministères de la Santé et de l'Élevage des États membres. Le déploiement de ce Master FETP connaît un certain retard dû principalement à la complexité du montage du dossier pour l'accréditation. La première cohorte sera portée sur le plan académique par le MIH qui a pu soumettre le dossier d'accréditation au *High Education Committee* (HEC) de Maurice en décembre dernier. Cette première cohorte devra commencer au plus tard à la fin de ce premier semestre 2023 pour pouvoir se terminer dans les délais de mise en œuvre des projets RSIE3 et 4, et donc de bénéficier des financements y afférents. Mais pour ce faire, en plus de l'attente de l'accréditation par la HEC, plusieurs conventions ont besoin d'être validées. En premier lieu, il y a la convention cadre entre la COI et les institutions de formation qui collaborent dans la mise en œuvre de ce Master (UDC, INSPC, MIH). Ce projet de convention cadre FETP est joint en annexe 5 de cette fiche et est soumis à la validation des États membres en vue de sa signature. Ensuite, il y a plusieurs conventions opérationnelles, régissant les termes de la collaboration entre la COI, les institutions de formation citées ci-dessus mais aussi avec les institutions partenaires qui vont accueillir les stages et/ou déployer des experts (Institut Pasteur de Madagascar, Santé Publique France, Agence Régionale Santé, CIRAD). Certaines conventions sont toujours en cours de rédaction et ne pourront être soumises à la validation du Conseil. ***Le Secrétariat général propose que les États membres puissent valider par procédure écrite ces conventions.***

### 2.4. Demande de prorogation de la date de fin des projets RSIE3/4

Le Secrétariat a procédé à une demande de prorogation de la durée de mise en œuvre des projets RSIE3 et RSIE4, auprès des bailleurs. En effet, les deux projets disposent encore de plus de 10 millions d'euros. La prolongation de la durée de mise en œuvre permettrait de repousser la fin de ces cycles de projet à fin décembre 2024. Cela permettrait d'atteindre les objectifs du programme FETP aussi bien la composante Frontline que le Master (si ce dernier démarre d'ici juillet 2023). Cela permettrait aussi de réaliser les différentes acquisitions d'équipements et les autres activités de soutien pour les États membres. Cette demande de prorogation est en attente de validation par la Délégation de l'Union européenne et par l'AFD.

### 3. Proposition de décisions

**Le Conseil des ministres :**

- a) **Remercie l'Agence française de développement (AFD) et l'Union européenne (UE) pour leur soutien dans la lutte contre la pandémie de Covid-19 et les autres risques sanitaires dans les États membres de la COI ;**
- b) **Demande au Secrétariat général de la COI de renforcer les discussions avec l'AFD et l'UE pour confirmer la prorogation de la durée de mise en œuvre des projets RSIE3 et RSIE4 pour que les objectifs initialement prévus soient atteints**
- c) **Prend note des décisions du comité de pilotage du réseau SEGA-One Health suivant le retour d'expérience sur la gestion régionale de la crise de la Covid-19 dans le cadre du réseau, et encourage le Secrétariat général à mettre en œuvre les recommandations y afférentes ;**
- d) **Prend note de l'avancement du programme FETP et demande au Secrétariat général de soumettre dans les meilleurs délais, pour la validation par procédure écrite des États membres, la convention-cadre sur le master FETP et toutes les conventions opérationnelles relatives à ce programme, pour que les objectifs soient atteints et que le Master FETP puisse être déployé à temps ;**
- e) **Confirme son soutien au processus mis en œuvre par le Secrétariat général pour la pérennisation du réseau SEGA-One Health selon l'esprit de la Charte validée en 2017 ;**
- f) **Soutient le Secrétariat général de la COI pour la pérennisation du réseau SEGA-One Health, pour la tenue de la réunion des ministres en charge de la Santé et de l'Élevage des États membres et pour la réalisation des missions de consultation en amont ;**
- g) **Encourage le Secrétariat général à poursuivre les démarches pour l'obtention de futurs financements du programme Santé de la COI pour la pérennisation du réseau SEGA-One Health, notamment à travers, entre autres, un projet de collaboration avec d'autres réseaux en Afrique, Asie et dans le Pacifique en discussion avec les partenaires et des réponses à des appels à projets ;**
- h) **Demande au Secrétariat de soumettre de façon urgente les conventions devant être validées par une procédure de validation écrite dans un délai de 7 jours.**

### 4. Rappel des décisions antérieures

**Cf. Décision 1. Santé et réseau SEGA-One Health, Comité des OPL 02/2021, 23-24 Novembre 2021 :**

**Le conseil des ministres :**

- a) Remercie l'Agence française de développement (AFD) et l'Union européenne pour leur soutien dans la lutte contre la pandémie de Covid-19 dans les États membres de la COI, l'épidémie de fièvre aphteuse à Maurice et la fièvre de la Vallée du Rift à Madagascar
- b) Prend note du rapport de mise en œuvre du plan d'urgence et du plan de riposte de la COI contre la Covid-19 et félicite le Secrétariat général et l'équipe de l'Unité de Veille sanitaire pour les résultats obtenus à ce jour ;

- c) Est favorable à effectuer, pour chaque pays, un plaidoyer auprès des autorités adéquates, pour la mise en place, lorsque nécessaire, d'un mécanisme de facilitation de dédouanement des équipements remis dans le cadre du réseau SEGA One Health visant à prévenir ou riposter à des crises sanitaires ;
- d) Continuera à appuyer le Secrétariat général à veiller à ce que les ministères sectoriels effectuent à temps les réceptions techniques et les réceptions officielles des équipements reçus dans le cadre du réseau SEGA-One Health ;
- e) Prend note de l'avancement du programme FETP (formation en épidémiologie de terrain) et demande au Secrétariat général de soumettre dans les meilleurs délais les différentes conventions de ce programme pour validation et de continuer à explorer les pistes de financement de ce programme après la première cohorte de Master ;
- f) Est favorable à l'officialisation du FETP alumni de la COI dans le cadre du réseau SEGA One Health et demande au Secrétariat général de soumettre à la prochaine réunion des instances les orientations de ce sous-réseau en termes d'animation et d'activités ;
- g) Prend note de la réflexion sur la pérennisation du réseau SEGA One Health (Institut Régional de Santé au sein de la COI et politique régionale de santé) et demande au Secrétariat général de soumettre dès que possible l'avis du comité ministériel sectoriel pour pouvoir statuer sur ces sujets ;
- h) Encourage les efforts en cours pour renforcer les partenariats au bénéfice du réseau SEGA One Health ;

## 5. Annexes

*Annexe 1 : Réalisations dans le cadre des plans d'urgence et de riposte contre la Covid-19*

*Annexe 2 : Conclusions de l'atelier de retour d'expérience sur la gestion de la crise de covid-19 dans le cadre du réseau SEGA-One Health, validées par le COPIL*

*Annexe 3 : Charte du réseau SEGA-One Health (Cf Article 8)*

*Annexe 4 : Pérennisation – Les sources de financement prévues pour le réseau SEGA-One Health*

*Annexe 5 : Projet de convention cadre sur le master FETP*